

DOMAINE : Droit Économie Gestion
MENTION : Droit International et Droit Européen
Master 2 DROIT « DROIT ET PRATIQUE DU COMMERCE INTERNATIONAL »

Responsable : M. Giulio Cesare GIORGINI, Maître de conférences en droit privé
Rentrée universitaire : 2018-2019

OBJECTIFS ET DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS :

En formation initiale :

- acquérir une spécialisation en droit des affaires internationales dans les professions libérales (avocats, experts agréés auprès des tribunaux, auditeurs notamment),
- accéder à des fonctions de juristes d'entreprises impliquant une bonne spécialisation internationale,
- postuler à des postes de fonctionnaires internationaux dans les organisations internationales à vocation économique ou financière, totalement ou partiellement (Banque Mondiale, OCDE, Union Européenne, etc.)

En formation continue, permettre :

- à des juristes confirmés d'acquérir une spécialisation en droit des affaires internationales,
- à des responsables d'entreprises d'être sensibilisés et de maîtriser les éléments fondamentaux du droit des affaires internationales ;
- à des responsables tant publics que privés, titulaires de diplômes ou d'une expérience non juridique dans le secteur des affaires, d'appréhender les éléments juridiques des affaires internationales,
- à des fonctionnaires étrangers, relevant notamment de pays en développement et de pays émergents, souhaitant acquérir ou approfondir une spécialisation en la matière.

Le Parcours M2 DPCI est ouvert à l'alternance.

METIERS ENVISAGES :

Avocat spécialisé dans le droit des affaires internationales ; Juriste en banque d'investissement ; Juriste en cabinet d'audit ; Juriste d'entreprise ; Négociateur à l'international ; Cadre supérieur généraliste d'entreprise ; Juriste dans une administration opérant dans le domaine du commerce extérieur ou de l'investissement.

LANGUES :

Les enseignements « International Business Operations », « Practice of international negotiation » (Semestre 1), « Mergers & Acquisitions » et « International protection of Intellectual Property » (Semestre 2) sont dispensés en langue anglaise. De plus, la formation comprend aussi la préparation du *Willem C. Vis Moot*. Par conséquent, une maîtrise de la langue anglaise tant à l'écrit qu'à l'oral est un pré-requis pour suivre le parcours M2 Droit et Pratique du Commerce International.

Les autres enseignements étant dispensés en langue française, une excellente maîtrise, à l'écrit comme à l'oral, est un pré-requis pour suivre le parcours.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Cette formation s'adresse aux étudiants juristes, titulaires d'un Master 1 spécialisé, de préférence, en Droit international et/ou européen ou en Droit des affaires, sans être fermé aux autres spécialités. Elle est également ouverte à des politistes et économistes ainsi qu'aux étudiants ayant un diplôme équivalent à un Master 1 et qui justifient des prérequis. De même, la formation est ouverte aux étudiants en formation continue et en alternance.

L'admission se fait par sélection sur dossier.

RENSEIGNEMENTS :

I.D.P.D. – Campus Trotabas – Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1

☎ 04 89 15 26 63 – Site Internet : <http://unice.fr/idpd/>

Courriel : idpd@unice.fr

Contenu des enseignements :**Premier semestre :**

UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	Heures Ensgt	Notation	Coef.	Ecrit / Oral CC / CT	Durée épreuve	ECTS
UE 1 : Droit international des affaires Droit international privé des affaires Droit européen de la concurrence	20 CM 15 CM	/ 20	2 2	CT Ecrit	3 h	6 4 2
UE 2 : International Business Operations International Business Operations (<i>en Anglais</i>)	20 CM	/ 20	2	CT Ecrit	3 h	3
UE 3 : Financement et fiscalité du commerce international Droit international des services financiers Fiscalité internationale	20 CM 15 CM	/ 20	1 1	CC Ecrit/oral	/	6 4 2
UE 4 : Projet Professionnel et de Recherche 1 Gestion de l'entreprise et environnement Comptabilité et analyse financière Practice of international negotiation (<i>en Anglais</i>) Contraintes éthiques et juridiques des affaires internationales	15 CM 15 CM 15 CM 15 CM	/ 20	1 1 1 1	CC Ecrit/oral	/	15 4 3 4 4

Second semestre :

UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS	Heures Ensgt	Notation	Coef.	Ecrit / Oral CC / CT	Durée épreuve	ECTS
UE 5 : Contentieux des opérations du commerce international Arbitrage commercial international Procédures et contentieux applicable aux affaires européennes	20 CM 20 CM	/ 20	2 2	CT Ecrit	3 h	6 3 3
UE 6 : Mergers & Acquisitions Mergers & Acquisitions (<i>en Anglais</i>)	20 CM	/ 20	2	CT Ecrit	3 h	3
UE 7 : Approche des risques du commerce international Approche juridique des risques souverains et <i>corporate</i> « Doing business » et normalisation du risque juridique International protection of Intellectual Property (<i>en Anglais</i>)	15 CM 15 CM 15 CM	/ 20	1 1 1	CC Ecrit/oral	/	6 2 2 2
UE 8 : Projet Professionnel et de Recherche 2 Willem C. Vis Moot (<i>en Anglais</i>) Stage et rédaction du rapport de stage OU Mémoire de recherche	7,5h TD /	/ / 20	/ 3		/	15 3 12

**Présence obligatoire à l'ensemble des enseignements (cours, séminaires et conférences)
Toute absence doit être justifiée et signalée au responsable du Master ainsi qu'à
l'Administration.**

L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation, doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant sur lequel pèse une présomption de plagiat est susceptible de poursuites disciplinaires, devant la section disciplinaire de l'Université, seule compétente pour le juger et le cas échéant, le sanctionner. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES EXAMENS

- 1^{er} semestre : 1^{ère} quinzaine de janvier 2019
- 2nd semestre : dernière semaine d'avril 2019

Remise du rapport de stage ou du mémoire fin septembre 2019

Certains étudiants (salariés, handicapés et sportifs de haut niveau) peuvent bénéficier d'un aménagement pour le contrôle des connaissances.